

ELECTIONS LEGISLATIVES EN RDC : LE POUVOIR SORTANT PRIS A SON PROPRE PIEGE

(Article d'opinion, Lubumbashi, le 13 janvier 2019.)



Par TSHISWAKA MASOKA Hubert, LLM (Wits University, SA) est avocat au Barreau du Haut-Katanga et Directeur Général de l'Institut de recherche en droits humains (IRDH) de Lubumbashi.

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) de la République Démocratique du Congo (RDC), a publié, le samedi 12 janvier 2019, des résultats provisoires des élections des députés nationaux et provinciaux du scrutin organisé le 30 décembre 2018. Le Front commun pour le Congo (FCC) du Président KABILA gagne plus de 70% de sièges à l'Assemblée Nationale et une majorité de plus de 80% dans plus de 22 provinces, sur les 26 que compte la République. Et pourtant, ce même conglomérat politique a soutenu le candidat SHADARY RAMAZANI Emmanuel qui a échoué à la présidentielle, avec 23,8% du suffrage exprimé. Qu'en est-il exactement ?

Une critique unanimement acerbe se demande : Comment ces dirigeants honnis peuvent-ils être tous reconduits par la population qui a clairement exprimé son désir d'alternance politique ? Comment le congolais peut avoir choisi les mêmes personnes qui ont failli à ramener la paix et la sécurité en ITURI et à BENI, pendant la gestion chaotique du Président KABILA ? Comment ces personnes accusées, dans leur majorité, des graves violations des droits de l'Homme, peuvent prétendre avoir gagné, avec une majorité écrasante le vote de leurs victimes ? On pouvait accorder un doute au FCC, s'il avait présenté des nouvelles figures ou des noms inconnus du grand public.

Il y a lieu de douter que la population ait élu comme député, des individus accusés d'être, notamment : (i) commanditaires de la répression violente des manifestations pacifiques du Comité Laïc de Coordination (CLC) réclamant la tenue des-mêmes élections, (ii) auteurs du massacre des militants pro-démocratie dont MUKENDI Rossy et KAPANGALA Thérèse, (iii) instructeurs des coupures intempestives de l'accès à l'Internet, (iii) auteurs des arrestations et détentions arbitraires des dirigeants de l'opposition dont les deux candidats (TSHISEKEDI - 38,57% et FAYULU - 34,8%) mis ensemble représentent près du trois quart (¾) du suffrage, (iv) meneurs du refus de l'application de l'Accord de la Saint Sylvestre demandant la décrispation politique, (v) les mêmes personnes citées dans des rapports de pillage des ressources du pays dont le PANAMA Papers, (vi) les mêmes personnes qui ont utilisé abusivement la Garde Républicaine à réprimer la population dans les mines, (vii) des personnes accusées d'armer les ADF/NALU a Beni?

Beaucoup de faits font croire que le FCC a sciemment bâclé les élections dont il avait la charge d'organiser. Il a misé sur la focalisation des contestations à la Présidence de la République, pour protéger ses cadres qu'il a mis frauduleusement, au même moment, au parlement et dans les assemblées provinciales.

Le piège du régime finissant consiste à exploiter la faiblesse du scrutin dont le processus a été truffé d'irrégularités monstrueuses, avant, pendant et après le jour du vote. Lesdites irrégularités rendraient fondée, par tous les moyens de droit, toute action judiciaire en protestation. Ainsi donc, la gravité des faits ne laisserait au juge électoral qu'une seule possibilité : L'annulation des élections. Par voie de conséquence, le pouvoir en place serait justifiée à rester jusqu'aux prochaines échéances électorales.

Certes, nulle ne peut évoquer le résultat dont le processus est complètement biaisé. Cependant, le peuple peut revendiquer la mise à l'écart des dirigeants véreux qu'il n'a pas choisi. Le souci de l'alternance est évident. Que ce soit TSHISEKEDI ou FAYULU, la pression du peuple aura eu raison sur la CENI qui a consacré, malgré elle, l'arrivée d'un opposant à la tête de l'Etat. Par la suite, le même peuple peut demander la dissolution du parlement-refuge du FCC et exiger la tenue des nouvelles élections qui lui permettront de désigner les dirigeants de son choix, dans la transparence et la justice. En somme, le piège du FCC se referme sur lui-même.